

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par Madame la Mairesse Céline Beauregard et tenue le 11 avril 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 59 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Madame Céline Beauregard, mairesse
 Monsieur Richard Therrien, conseiller
 Monsieur Jean Zielinski, conseiller
 Madame Jeanne Zdyb, conseillère
 Monsieur Yvan Raymond, conseiller

EST ABSENT : Monsieur Jacques Lacoste, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Madame Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

2016.04.80

RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2016**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Mandater la mairesse et le directeur général par intérim pour signatures de contrats avec la notaire Me Janelle;
 - 6.1.1 Signature avec Me Janelle pour cession d'une partie de terrain avec Madame Sylvie Hébert
 - 6.1.2 Signature avec Me Janelle pour cession d'une partie de terrain avec Expert rénovation PA
 - 6.1.3 Signature avec Me Janelle pour cession d'une partie de terrain avec Monsieur Jean François Plouffe
 - 6.1.4 Signature avec Me Janelle pour cession d'une partie du lot 156 chemin du Lac Caché appartenant à Madame Elaine Yelle et d'une partie du lot 157 chemin du Lac Caché appartenant à Monsieur Étienne Yelle
 - 6.2. Modifier la résolution numéro 2016.02.29 concernant l'adhésion au programme des Fleurons du Québec
 - 6.3. Résolution — adoption d'une politique d'achat local
 - 6.4. Résolution — adoption d'une politique de harcèlement
 - 6.5. Résolution — concernant les travaux réalisés en 2015 dans le cadre du Programme Tecq 2014-2015
 - 6.6. Résolution — acceptation de la démission d'Andréanne Mc Carthy
 - 6.7. Résolution — nomination de Monsieur Yves Séguin comme employé permanent au service de l'urbanisme
 - 6.8. Dossier Yvan Raymond – Point d'information – aucune décision à prendre.
 - 6.9. Dossier Diane L'Heureux – Point d'information – aucune décision à prendre.
 - 6.10 Dépenses Congrès — Point d'information – aucune décision à prendre.
7. **TRÉSORERIE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

- 7.1. Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 8. **LOISIRS ET CULTURE**
- 8.1. Résolution – Parc linéaire
- 12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Therrien

D'ADOPTER, à majorité, l'ordre du jour après avoir rajouté les items 6.8 - 6.9 et 6.10

Pour – Jean Zielinski, Jeanne Zdyb

Contre – Richard Therrien et Yvan Raymond

Ayant l'égalité, Madame la Mairesse a utilisé son droit de vote : Pour

Cette proposition est adoptée à majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.81

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 ainsi celui de la séance extraordinaire du 22 mars 2016, le directeur général par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Raymond.

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 ainsi celui de la séance extraordinaire du 22 mars 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.82

RÉSOLUTION - MANDAT À LA MAIRESSE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM POUR SIGNATURE DE CONTRATS CHEZ LA NOTAIRE NICOLE JANELLE VISANT LE DOSSIER DE MADAME SYLVIE HÉBERT

CONSIDÉRANT les lettres d'entente intervenues entre la Municipalité et Madame Sylvie Hébert afin de mettre en place un service internet haute vitesse 9IHV) sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yvan Raymond

DE MANDATER la mairesse, madame Céline Beauregard et le directeur général par intérim, monsieur Jacques Brisebois pour signer les actes de cession en conséquence au bureau de la notaire Nicole Janelle inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 03-600-00-004 pour effectuer cette dépense précitée.

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.83

RÉSOLUTION - MANDAT À LA MAIRESSE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM POUR SIGNATURE DE CONTRATS CHEZ LA NOTAIRE NICOLE JANELLE VISANT LE DOSSIER D'EXPERT RÉNOVATION PA

CONSIDÉRANT les lettres d'entente intervenues entre la Municipalité et Expert Renovation PA afin de mettre en place un service internet haute vitesse 9IHV) sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Madame Jeanne Zdyb

DE MANDATER la mairesse, madame Céline Beauregard et le directeur général par intérim, monsieur Jacques Brisebois pour signer les actes de cession en conséquence au bureau de la notaire Nicole Janelle Inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 03-600-00-004 pour effectuer cette dépense précitée.

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.84

RÉSOLUTION MANDAT À LA MAIRESSE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM POUR SIGNATURE DE CONTRATS CHEZ LA NOTAIRE NICOLE JANELLE VISANT LE DOSSIER DE MONSIEURJEAN-FRANCOIS PLOUFFE

CONSIDÉRANT les lettres d'entente intervenues entre la Municipalité et Jean-François Plouffe afin de mettre en place un service internet haute vitesse 9IHV) sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Therrien.

DE MANDATER la mairesse, madame Céline Beauregard et le directeur général par intérim, monsieur Jacques Brisebois pour signer les actes de cession en conséquence au bureau de la notaire Nicole Janelle Inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 03-600-00-004 pour effectuer cette dépense précitée.

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.85

RÉSOLUTION MANDAT À LA MAIRESSE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM POUR SIGNATURE DE CONTRATS CHEZ LA NOTAIRE NICOLE JANELLE VISANT LE DOSSIER DE MADAME ELAINE YELLE ET MONSIEUR ÉTIENNE YELLE

CONSIDÉRANT les lettres d'entente intervenues entre la Municipalité et les propriétaires des lots 156-157 chemin du Lac Caché suite au déplacement du chemin.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Therrien

DE MANDATER la mairesse, madame Céline Beauregard et le directeur général par intérim, monsieur Jacques Brisebois pour signer les actes de cession des lots 156 et 157 en conséquence au bureau de la notaire Nicole Janelle Inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 03-600-00-004 pour effectuer cette dépense précitée.

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.86

RÉSOLUTION - CHANGEMENT À APPORTER À LA RÉSOLUTION 2016.02.29 POUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza désire poursuivre sa participation pour les trois prochaines années au programme des Fleurons du Québec;

Il est proposé par Madame la conseillère Jeanne Zdyb.

DE RENOUVELER l'adhésion au coût de 1 132.00 \$ pour 1036 habitants au lieu de 758 \$ pour moins de 1000 habitants pour les années 2016, 2017 et 2018 en un seul versement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 02.690.02.629 pour effectuer cette dépense précitée.

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.87

RÉSOLUTION - ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge opportun de promouvoir l'achat local pour favoriser le développement économique local et le dynamisme du milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire par cette politique définir les règles en matière de fourniture de biens et services en faveur de l'achat local pour l'approvisionnement des contrats de moins de 25 000\$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Therrien.

D'ADOPTER La Politique d'achat local telle que préparée par les services administratifs de la Municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.88

RÉSOLUTION - ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT LE HARCÈLEMENT

CONSIDÉRANT que l'article 81.19 de la Loi sur les normes du travail, lequel entre en vigueur le 1^{er} juin 2004, tout employeur doit prendre les moyens raisonnables pour éviter le harcèlement psychologique et faire cesser toute conduite répréhensible à ce sujet;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique contre le harcèlement figure parmi les moyens disponibles à la Municipalité afin de sensibiliser les différents intervenants du milieu et prévenir les cas de harcèlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal prônent le respect de l'être humain et ne veulent pas que soit toléré aucun écart de conduite en la matière;

Il est proposé Monsieur le conseiller Richard Therrien.

D'ADOPTER La Politique contre le harcèlement selon le modèle suggéré par l'Union des Municipalités du Québec pour en faire partie intégrante.

N'ayant pas l'unanimité, la mairesse demande le vote.

Les conseillers : Jeanne Zdyb, Richard Therrien et Yvan Raymond votent pour.

Le conseiller : Jean Zielinski vote contre la proposition.

Cette proposition est adoptée à majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.89

RÉSOLUTION - PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Raymond.

- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- **QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- **QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

- **QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

« La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.90

RÉSOLUTION - ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE ANDRÉANNE MCCARTHY AU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT que madame Andréanne Mc Carthy inspectrice-urbanisme et environnement a remis sa démission effective le 15 avril 2016;

Il est proposé par Madame la conseillère Jeanne Zdyb.

D'ACCEPTER la démission de madame Andréanne McCarthy et de la remercier pour les services rendus à la Municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.91

RÉSOLUTION - NOMINATION DE M. YVES SÉGUIN COMME INSPECTEUR-URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la démission de madame Andréanne McCarthy comme inspectrice-urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite combler ce poste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un affichage interne tel que prévu à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Séguin, inspecteur-urbanisme et environnement saisonnier a postulé pour occuper la fonction d'inspecteur-urbanisme et environnement à temps complet;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Séguin répond aux critères d'embauche, qu'il possède l'expérience pertinente et qu'il connaît bien le territoire de la Municipalité;

Il est proposé Monsieur le conseiller Jean Zielinski.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

D'ENGAGER Monsieur Yves Séguin au poste d'inspecteur –urbanisme et environnement à temps complet à compter du 17 avril 2016 aux conditions prévues à la convention collective (classe 13, échelon 4).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer cette dépense précitée.

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.92

RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer du 21 février au 26 mars 2016 totalise 144 235.35\$ et se détaille comme suit;

Disponibilité de crédit numéro 123 :

Salaires : Période du 21 février au 26 mars 2016 (chèques # 508627 à 508641 et 508683 à 508688)	39 517.22 \$
Remises D.A.S. : (chèques # 8743 et 8740)	22 545.39 \$
Liste des comptes payés :	31 100.76 \$
Liste des comptes fournisseurs à payer:	51 071.98 \$
Cartes de crédit :	\$
TOTAL DISPONIBLE DE CRÉDIT # 123	144 235.35\$

Chèques annulés : 3 (chèques 8698-8730-8731)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Therrien.

D'APPROUVER la liste des comptes à payer du 21 février au 26 mars 2016 pour un total de 144 235.35\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer cette dépense précitée.

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

2016.04.93

RÉSOLUTION PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire « Le P'tit train du Nord » est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte, le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le programme d'entretien de la Route Verte a été aboli en avril 2015;

CONSIDÉRANT que le ministère répondait à la résolution MRC-CC-11836-10-15 adoptée par le Conseil de la MRC en mentionnant que le programme de la route ne s'appliquerait qu'aux routes relevant de sa responsabilité;

CONSIDÉRANT que l'emprise du parc linéaire appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports(MTMDDET) que les MRC ne sont que des locataires en vertu du bail les liant;

CONSIDÉRANT que le ministère mentionne dans sa réponse de son intention de financer les infrastructures en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire « Le P'tit train du Nord » représente pour la MRC d'Antoine-Labelle une infrastructure privilégiant l'adoption de saines habitudes de vie pour ses citoyens, laquelle est également essentielle dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT l'annonce récente dans le cadre du budget 2016-2017 d'un réinvestissement dans le programme de l'entretien de la Route Verte;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Raymond.

DE RÉITÉRER au MTMDDET de la nécessité d'investir dans l'entretien de la Route Verte située sur des emprises de chemins de fer désaffectés lui appartenant, puisque les MRC locales ne peuvent assumer le coût des immobilisations requis pour maintenir l'emprise en état, alors qu'elles devraient avoir la responsabilité de l'entretien courant uniquement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

2016.04.94 RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Raymond de lever la présente séance ordinaire à 20h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents

ADOPTÉE

Céline Beauregard
Mairesse

Jacques Brisebois
Directeur général